

1. *Débitrice:* **Roger Giller SA, 1616 Attalens**
2. *Remarques:* Ajournement de faillite (art. 725a OR)
Ordonnance du Président du Tribunal civil de la Veveyse du 21 décembre 2007
 1. Il est pris acte du surendettement de la société Roger Giller SA, mais la faillite est ajournée jusqu'au 31 mars 2008. Ce sursis pourra, au besoin, être prolongé.
 2. Aucune suite ne sera donnée aux réquisitions de continuer la poursuite jusqu'à cette date.
 3. Yanick Platel, de la Fiduciaire BDO Visura, à Lausanne est désigné en qualité de curateur.Le Greffier: Eric Boschung
Greffé du Tribunal de la Veveyse
1618 Châtel-St-Denis

(04297862)